L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 18 AVRIL 1891.

M. Prudhomme visite un atelier.

—C'est le portrait d'un Alsacien, lui dit le peintre, en montrant un tableau. J'l'envoie demain à Strasbourg.

—Je pense que vous ne le faites pas payer!

—Pourquoi!

—Ah! dame! Les Alsaciens sont assez ennuyés à cause des peintres. Vous leur devez bien ça.

Un légitimiste de bon sens déplorait les manœuvres de son parti:

—Les monarchistes ont perdu toute influence, disait-il, c'est leur faute, mais que voulez-vous? Comme on fait son lys on se couche.

Z...., un ancien directeur de théâtre, marié sa fille, la semaine dernière.

Il se rend à la mairie, conduisant la demoiselle. Les invités sont tous là; le marié seul est en retard.

—Sacrebleu! murmure Z...., c'est assommant. S'il n'arrive pas d'ici un quart d'heure, il va falloir rendre l'argent!

Quelques officiers chassent des bécassines, dans les marais.

L'un d'eux, le lieutenant X...., un myope, envoie son coup de fusil dans les jambes du capitaine de sa batterie.

—Sacrebleu! s'écrie le blessé, en poussant un cri de douleur, il me semble qu'au lieu d'attraper les bécassines, vous cherchez à attraper de l'avancement!

Au jardin des Plantes, dans le Palais des reptiles.

Un visiteur.—Alors tous ces animaux prennent leur repas au même temps!

Le gardien. — Parfaitement; seulement vous remarquerez que, grâce à la conformation de son gosier, le serpent boa.

Tata et Nini causent sérieusement au foyer du théâtre:

—L'amour, voisin, c'est un fleuve qui suit tranquillement son cours.

—Oui. Le cours.... de la Bourse!

A la police correctionnelle:

—Prévenu, qu'avez-vous à dire pour votre défense?

—Monsieur le président, je....

—C'est bien, la cause est entendue.

Note d'album:

Habite, si tu veux, à côté de ton ennemi, mais toujours loin de ton ami intime.

L'action de se laver les mains, comme Ponce Pilate, est d'un homme propre, mais dépourvu d'énergie.

A l'école.

Quelle est la première chose à faire en cas d'incendie? demande le maître.

—Un procès à la compagnie d'assurances! répond promptement un gamin, dont le père a déjà été incendié deux fois.

A table!

—Justine! crie madame, regardez-moi cette mayonnaise! Encore tournée!

Justine, s'approchant avec précaution:

—Faut voir. Ça ne ferait rien si elle était tournée du bon côté.

Le lieutenant à son ordonnance:

—Birotteau, apportez-moi un verre de punch.

Le soldat revient, après quelques instants, avec le liquide demandé.

—Voilà, mon lieutenant; seulement, je crains qu'il ne soit pas assez chaud.

—Vous l'avez donc goûté!

—Oh! mon lieutenant, je ne me le serais pas permis. J'y ai simplement trempé le bout du doigt.

AVIS.

$300,000- Nouvelle-Orléans, 17 avril 1891.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte d'un déposant, un quart du billet No 25,856, tirage à numéro simple, Classe D, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, quart qui a gagné le Premier Gros Lot, de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 14 avril 1891, crédit par J. D. Preston, 588 rue Dryades, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la Louisiana National Bank, sur présentation du dit quart au bureau de la Compagnie.

L. W. P. NICHOLLS,
Président de la Banque de Commerce.
18 avril—2 L. Nlle-Orléans, Lne

PETITES ANNONCES.

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacies, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 13 mars—1 an

MMES Godin & Martinet, demandent ouvrières pour corsages, jupes et apprenties, 27 Bourbon. 18 av—2f

DEMANDES.

A VENDRE—A bon marché, stalles du bonchery, 47 et 49 rue Decatur. Place saisant de bonnes affaires. S'adresser Martinez Co, épicerie, coin Orléans et Robertson.
18 avril—2f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme M. Delafield.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,415—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par H. L. Franz et W. C. Raymond exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
17 avril—17 22 26 Greffier.

Succession de Samuel C. Boullemet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,355—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Philip Pfeffer, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
17 avril—17 22 26 Greffier.

Succession de Daniel Burns.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 32,550—Division E.—Attendu que F. J. Weiss a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Daniel Burns, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
15 avril—15 19 24 Greffier.

George H. Stockinger vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,832.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par H. L. Franz et W. C. Raymond exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
12 avril—12 17 22 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 30,798—Division B.—Succession de David H. Syms.—Attendu que Mme Ma y A. Syms, femme de Frederick J. Syms, une résidente de la ville et de l'Etat de New-York, gardienne du mineur Sydney Allen Syms, a fait application à cette cour pour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant au dit mineur.

Avis est ici donné à qui cela peut concerner de donner les raisons, si elles existent, pourquoi la dite requête ne devrait pas être accordée.

Nouvelle-Orléans, 1er avril 1891.
HUGUES J. LAVERGNE,
Juge.
Avril—21 28 30 Député greffier.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 17 AVRIL—CLASSE No 190
Tirage de 4 heures P. M.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
18	38	5	12	65	48	51	8	4	39	9	

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, le sont en public et journalièrement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 17 avril 1891—4 heures P. M.
T. J. A. ROBIREAU,
W. F. PINCKARD,
DAN. A. WILSON,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT

Plus d'Un Million distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été volontairement comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1894.

Les grands tirages extraordinaires qui lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples qui lieu tous les autres six mois de l'année, et qui tous lieu au public à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank.
P. L. ARAN, Pres. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 MAI 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000,	soit $300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100,	soit	$99,900
999 Lots de $100,		99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,600

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYER L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur ces BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresser à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donner l'adresse en plein et faire la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour expédier à nos correspondants les billets et les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage au nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

AVERTISSEMENT.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui en vertu d'un arrêté de la Cour Suprême des Etats-Unis, est par contre inviolable, entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur envers et contre tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 16 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie serait constituée de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

N.B.—Les billets pour le tirage du mois d'Avril, et les tirages suivants, porteront la signature de son nouveau président PAUL CONRAD.

Il y a tant de systèmes frauduleux et malhonnêtes à vendre sur le marché public, que les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot énorme.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une moitié d'intérêt indivis dans des propriétés de valeur du premier district.

Bernard Kleis vs Charles Macready et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6,551.—En vertu d'un writ de fieri facias, contre le plaintif, Bernard Kleis, et en faveur de la succession de Margaret Haughery et à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié de l'intérêt indivis de Bernard Kleis aux propriétés ci-après décrites, savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Nouvelle-Levée, Commerce, Poydras et Lafayette, mesurant vingt-sept pieds huit pouces de face à la rue Nouvelle-Levée, vingt-trois pieds deux pouces de face à la rue Commerce sur cent trente-deux pieds de profondeur sur le côté vers le rue Lafayette et cent trente pieds quatre pouces de profondeur sur l'autre côté, conformément à un plan fait par E. N. Tourneur le 7 avril 1865 et déposé à l'étude de P. C. Claverie, ancien notaire en cette ville.

2° Un autre certain lot de terre, situé dans le dit Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Nouvelle Levée, Commerce, Poydras et Lafayette, composé de deux lots désignés par les numéros onze et douze et mesurant, au pied américain, vingt-un pieds sept pouces de face à la rue Nouvelle-Levée, vingt-un pieds un pouce de face à la rue Commerce, sur une profondeur, d'une rue à l'autre, de cent trente pieds quatre pouces sur le côté de la rue Lafayette et de cent vingt-huit pieds sur le côté vers la rue Poydras, ainsi que le dit lot figure sur un plan fait par C. A. DeArmas, ingénieur civil, daté le 5 mars 1861, et déposé comme plan No 21 du livre de plans No 7, de Amédée Ducatel, notaire en cette ville. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits deux lots de terre, et toutes les droits, privilèges et avantages qui leurs appartiennent ou qui en que que sorte en dépendent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1 avril—1 8 15 22 29—2 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le sixième District.

Michael McQuade vs Wm. J. Woodruff.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 27,139.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 mai 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

1° "Cinq certains terrains, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés comme les Nos 16, 17, 18, 19 et 20, dans le carré No 20, bornés par l'avenue Nashville et les rues Live Oak, Arabella et Laurel, selon un plan annexé à un acte passé par J. A. Bero, Jr., notaire, le 23 décembre 1870. Les dits terrains mesurent chacun trente (30) pieds de façade sur l'avenue Nashville, sur une profondeur de cent cinq (105) pieds entre lignes parallèles. Le certain No 16 forme le coin de la rue Live Oak et de l'avenue Nashville; aussi tous les droits, titres, intérêt, réclamation et demande du défendant à ces mêmes dits de terre, tenant 30 pieds de largeur, s'étendant devant les dits terrains.

2° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, désignés comme les No 13, 14, 15, dans le carré d'îlet No 20 borné par l'avenue Nashville et les rues Live Oak, Arabella et Laurel, mesurant, au pied américain selon un plan du carré susdit, fait à un acte passé par devant A. Bero Jr, notaire, le 23 décembre 1870, chacun, trente (30) pieds de façade rue Arabella, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent cinq (105) pieds. Le terrain No 13 forme le coin des rues Arabella et Live Oak.

Le tout a été acheté par le défendeur de Mme Mary Jane Finnegan, par acte passé devant H. E. Kerr, notaire, le 20 janvier 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
15 avril—15 22 29—mai 6 13 19

COMMISSAIRES.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur formant le coin sud-ouest des rues St-Charles et Terpsichore, maintenant occupée comme une grocerie. Sur crédit à termes et intérêt très bas.

Traders Bank vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,344.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties intéressées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 18 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quoi que ce soit, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Terpsichore, désigné par le No Quatre sur un plan dressé par C. A. Hedin le 17 décembre 1852 et déposé au bureau de T. O. Stark, ex-notaire en cette ville, d'après le dit plan, ledit lot mesurant conformément à celui-ci, trente et-un pieds, onze pouces et cinq lignes de face à la rue St-Charles, sur une profondeur et façade à la rue Terpsichore de cent pingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles, formant l'encoignure des rues St-Charles et Terpsichore.

Etant la même propriété qui a été achetée par M. le défendeur par acte de Mme E. Hayman, d'après un acte passé pardevant James Fahey, le 17 juillet 1889.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° Au comptant à payer et satisfaire la réclamation du plaignant à savoir, la somme de cinq mille piastres ($5,000), avec intérêt à raison de 6 0/0 par an, du 17 juillet 1889, jusqu'à paiement; 2° 6 0/0 sur le dit montant du principal, et les intérêts pour les frais d'avocat, les frais et charges du procès et la vente, s'élevant à environ trois cent cinquante piastres; et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété s'élevant à environ douze cents piastres; laissant ainsi tout le montant du paiement au comptant environ six mille trois cent soixante piastres ($6,360).

2° Et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 6 0/0 par an de la date de la vente jusqu'à paiement et garantie par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège deux cents piastres, jusqu'à paiement final. Faute de vente renfermera les clauses usuelles relatives aux frais d'avocat, assurance, transfert de police, etc.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
17 mars—17 24 31—7 14 18 18 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété située entre les rues Broad et Donnat [lot borné par les rues Canal et Dorgenois.]

Et une propriété rue Gasquet, entre Rocheblave et Dorgenois, l'arrière rue étant Canal.

Edward Keenan vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 28,972.—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 16 février 1891 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Trois certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 2me District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Broad, Canal, Donnat, Dorgenois, désignés comme les terrains Nos 7, 8 et 9 sur un plan déposé en l'étude de Magner, ex-notaire, comme plan No 73; les dits terrains se prolongent, au pied américain, vingt-quatre pieds neuf pouces et six lignes de façade rue Broad, sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine; le dit terrain No 9 formant le coin des rues Broad et Donnat.

2° Deux certains terrains situés dans le premier district de cette ville, carré d'îlet formé par les rues Rocheblave, Dorgenois, Gasquet et Canal, désignés par les Nos 16 et 17 et mesurant, mesure américaine, comme suit:

Le terrain No 16, vingt-sept pieds dix pouces de façade rue Gasquet sur cent cinquante-neuf pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Le terrain No 17, vingt-sept pieds dix pouces de façade rue Gasquet, sur cent cinq pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le tout d'après un plan du voyer d'Hémécourt, de 17 mars 1862, annexé à un acte pardevant Dumas, notaire, le 21 avril 1862.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 mars—17 24 31—avril 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. A. Voigt vs J. J. Loeb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,007—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, le 18 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de John J. Loeb à la propriété suivante, savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., dans l'îlet borné par les rues Union, Bagatelle, Grand Hommes et Crane, Troisième District, mesurant, mesure pieds, cinquante pieds de face à la rue Union sur cent quarante-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, 2° particulièrement connu sous le nom de la dite propriété d'après un jugement de la Cour Civile de District, rendu le 13 novembre 1890, dans la succession de Mme Margaret Bohler, épouse de John J. Loeb, No 21 842, Division D.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
31 mars—31—avril 7 14 21 28—mai 2

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Le certifie par le présent que le 28me jour de février 1891 jugement a été rendu en cette cour dans la procès ci-dessous intitulé, dans le langage et les chiffres suivants:

Interdiction de Benedetto Onorato, No 32,076. —Dans l'affaire au jugement ce jour: présents, Joseph Hornor, Esq., pour le plaignant, et le juge A. L. Tissot entendu et lue pour le défendeur, après avoir entendu les témoignages, plaidoiries et conseillers, les lois et les témoignages étant en faveur du plaignant.

Il est ordonné, jugé et décrété que Benedetto Onorato soit et est déclaré par le présent atteint d'aliénation mentale et est incapable de prendre soin de sa personne ou de ses biens, et qu'il doit et est par le présent décrété être mis interdit. Les frais de cette procédure devront être prélevés sur ses biens.

Jugement rendu le 28 février 1891.

Jugement signé le 6 mars 1891.

(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 2me jour de mars de l'an de grâce de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-onze. (Signé) EUG. DERBES,
Député Greffier.
mars 18—18 23 28 avril 1 17

VENTES A L'ENCAN

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente positive pour opérer un partage.

PLACEMENTS D'ARGENT

—EN—

Maisons de résidence de choix, bien situées, et de sites convenables pour y bâtir,

Dans la section la plus favorisée de la partie inférieure du Sixième District.

No 865 rue Carondelet, coin Constantinople,

No 130 rue Peniston, coin Chestnut,

—ET—

No 144 rue Peniston, coin Coliseo.

Sites attrayants pour qu'on y bâtisse

—ET—

Terrains vagues de choix

Rues Carondelet, Gén. Taylor, Constantinople et Baronne.

Dans l'affaire de ALICE C. HALE, épouse, et als. vs. RUTH A. STURTEVANT, veuve et als.

No 31,203—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, 177 rue Commune.—SAMEDI, 10 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, et dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir—

1° "L'attrayante maison de résidence en bois à deux étages et quatre beaux terrains No 130 rue Peniston, coin Chestnut, dans le carré d'îlet borné par les rues Général Taylor et Collége, Sixième District de cette ville, à distance du trottoir, ayant galeries doubles de façade, corridors au-dessus et au-dessous, salon, boudoir et salle à manger, cuisine et cuisine en tête et quatre appartements à coucher bien aérés au premier étage, compartiments pour bois et charbon, poulailler, citernes doubles et spacieuses, compartiments d'arbres fruitiers et dépendances, cours pleines d'arbres fruitiers et donnant de l'ombre, etc.

Les terrains sont désignés par les Nos 12, 13, 14 et 15, sur un plan annexé, pour référence, à un acte passé pardevant W. McC. Jones, ancien notaire de cette ville, le 10 oct. 1869. Les terrains se touchent et mesurent comme suit: Les terrains 12, 13 et 14 mesurent, chacun, 32 pieds de façade rue Peniston, sur 95 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 12 forme le coin des rues Peniston et Chestnut, et le terrain No 15 mesure 32 pieds 7 pouces et 3 lignes de façade sur la dite rue Peniston, sur une profondeur de 98 pieds, entre lignes parallèles. Dans une des sections les mieux choisies de la partie inférieure du Sixième District, et fait-ami face à une rue admirablement bien couverte de gravier, ayant un vaste terrain et un voisinage agréable. Cette maison de résidence de choix se recommande aux personnes qui tiennent maison. Loué à bail jusqu'au 1er octobre 1891.

2° "Le cottage de résidence simple bien situé et désirable, en bois, et deux terrains Nos 144 rue Peniston, coin Coliséo, dans le même District et carré d'îlet que la propriété premièrement décrite, à distance du trottoir, ayant jardins devant et sur le côté, ayant galerie de devant, salon, chambres à coucher, office, salle à cuisiner, cuisine, cuisine en tête, deux citernes, un vente et cour pavée. Les dits terrains se touchent et sont désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan annexé à un acte passé pardevant W. McC. Jones, ancien notaire, le 10 octobre 1868, et mesurant chacun 32 pieds de façade rue Peniston sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 1 forme le coin de rues Peniston et Coliséo. La rue Peniston est parfaitement pavée. Le terrain est planté de fleurs, d'arbrisseaux et d'arbres ombreux. Loué à bail jusqu'au 1er octobre 1891.

3° "Quatre certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; et tous les droits, passages et privilèges qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Constantinople et Général Taylor, désignés par les Nos de 1 à 14 inclusivement, du carré No 70 et se touchant. Ils mesurent comme suit: les terrains 1, 2, 3 et 4 mesurent chacun 30 pieds, 5 pouces de façade rue Constantinople, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les terrains Nos 5, 6, 7 et 8 mesurent, chacun, 25 pieds, 4 pouces de façade rue Constantinople, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les terrains Nos 9, 10, 11 et 12 mesurent chacun 32 pieds 6 pouces de façade rue Constantinople, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 11 mesure 30 pieds de façade rue Baronne, sur 121 pieds 5 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 13 mesure 30 pieds 7 pouces de façade rue Général Taylor, sur 74 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 14; et 121 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur et de façade rue Général Taylor, avec une profondeur à l'arrière de 40 pieds 10 pouces 2 lignes et 3 0/0 du terrain No 14 mesure 30 pieds 7 pouces de façade rue Général Taylor, sur 74 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 13; et 74 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne mitoyenne du terrain No 15; et 121 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur sur la limite opposée avec une profondeur de 30 pieds et 4 pouces. Les terrains ci dessus décrits et leurs améliorations seront vendus subdivisés, conformément au plan exposé au lieu de la vente et de la façon suivante, savoir:

A. "La résidence en bois, à deux étages, très agréable et offrant toute espèce de confort, avec mansarde, No 865 rue Carondelet, coin Constantinople, ayant un retrait sur la rue, avec grands balcons doubles au 1 étage, vestibule au rez-de-chaussée et au premier 3 salons doubles, bibliothèque, grande salle à manger, cuisine, office au rez-de-chaussée, quatre excellentes chambres à coucher, chambre à bain, chambres dans les dépendances au premier, grande mansarde contenant 3 chambres finies, cours, bâtiment détaché à deux étages dans le fond de la maison principale, contenant quatre chambres, avec hangars, citernes, etc. et terrain vague, 1 ensemble de 121 pieds de face à la rue Carondelet sur 122 pieds de profondeur et face à la rue Constantinople; 2° comprend la partie antérieure des lots 1, 2, 3, 4 et 5 ci-dessus décrits. Il est garni de plates-bandes et plantes, arbres et d'une citerne double, un bras. La propriété n'est rien que d'un pied de l'avenue St-Charles; elle est très commode, très bien aménagée et a une dans un quartier très recherché pour résidence.

B. "Le splendide emplacement pour bâtir, touchant à la propriété ci-dessus, rue Carondelet, entre les rues Constantinople et Général Taylor, mesurant 60 pieds de front sur 152 pieds de profondeur, et composé du fond des dits lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5, ci-dessus décrits. Ceux qui recherchent un endroit désirable pour une maison moderne ne devraient pas manquer cette occasion. Le terrain est nivelé, parfaitement amélioré, est irréprochable.

C. "Les cinq magnifiques lots à bâtir, coin Constantinople et Baronne, mesurant chacun 30 pieds de façade sur 5 pouces de front à Constantinople sur 120 pieds de profondeur, et portant les Nos 6, 7, 8, 9 et 10, ci-dessus décrits.

D. "Les deux lots parfaitement situés, coin Constantinople et Baronne, portant les Nos 11 et 12, et mesurant le nombre de pieds indiqué plus haut. Ces lots sont bien remblayés et font face au site du Bicycle Club.

E. "Et deux autres excellents lots, dans la rue Général Taylor, entre Baronne et Carondelet, portant les Nos 13 et 14 et mesurant le nombre de pieds indiqué plus haut. Voir les plans à la Bourse pour les subdivisions et les dimensions des îlots.

Conditions—Un tiers ou plus, au choix de l'acquéreur, comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis spécialement par hypothèque et privilège du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an, avec toutes les clauses ordinaires de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1891 et feront le dépôt ordinaire au comptant de 10 pour cent pour garantir la vente.

Actes de vente pardevant John J. Ward, notaire, aux frais des acquéreurs.

14 avril—14 15 18 25—2 9 16 mai

Propriété Rémunérative.

Résidences Doubles à Deux Etages

Nos 65 et 67 rue Derbigny,

et 204 rue Conti près Derbigny.

Successions de M. et Mme John Jacob Burkhardt.

No 31,375—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune.—SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 17 mars, 1891, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-dessus décrite, à savoir—

1° "La résidence en bois, double, à deux étages et d'un bon rapport, Nos 65 et 67 rue Derbigny, à la rue Conti, ayant 6 chambres, galerie de façade et citerne de chaque côté, et de côté au No 65, une grande cour de côté au No 67, chacune bien pavée et se louant à raison de $20 par mois. Le tout dont il est comme suit:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même îlet, No 219, désigné par la lettre B sur un plan dressé par Edgar Pilié, daté du 26 mai 1859, et déposé dans les archives de Félix de Armas, Esq., notaire public, et dans l'affaire ci-dessus, le dit lot B mesurant, chacun suivant le dit plan 30 pieds de face à la rue Chestnut sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le lot B formant le coin Chestnut et Foucher. Ces sites pour bâtir sont élevés, bien dessséchés et parfaitement situés et spécialement attrayants pour ceux qui cherchent des sites pour bâtir.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le balance à un ou deux ans au gré des acquéreurs, la portion à crédit, s'il y en a, devant être démontrée par billets des acquéreurs portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de vente jusqu'à parfait paiement, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de garantie telles que 6 pour cent d'honoraires d'avocats et le transfert de la police d'assurance.

La résidence peut être visitée seulement le lundi, le mercredi et le vendredi avec une carte des ensemble.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant W